

[Text]

September 5, 1989

1. The Committee had noted a discrepancy between the English and French versions of the Twin Rivers Golf Course Fees Regulations (SOR/88-14, before the Committee June 9, 1988). These Regulations have been revoked by SOR/89-286 and fees for the use of the Twin Rivers Golf Course are now prescribed in the National Parks General Regulations. The discrepancy pointed out by the Committee has been corrected.

2. The instrument registered as SOR/89-287 also re-enacts item 3 of Schedule I to the Regulations. A discrepancy between the English and French versions of this item had been drawn to the attention of the Department. (See attached correspondence on SOR/88-12).

SOR/88-12—NATIONAL PARKS GENERAL REGULATIONS, AMENDMENT

May 16, 1988

1. This instrument effects the minor amendment to item 3(2)(i) of Schedule I requested by the Joint Committee in relation to SOR/86-582 (before the Committee on April 30, 1987).

2. A small point of drafting in relation to the present amendment is dealt with in the attached correspondence.

SOR/90-32—NATIONAL PARKS CEMETERY REGULATIONS, AMENDMENT

January 31, 1990

This instrument effects a number of corrections and amendments requested by the Joint Committee (See SOR/83-677, before the Committee on April 5, 1984, December 12, 1985 and August 17, 1987).

SOR/90-108—ENVIRONMENTAL STUDIES RESEARCH FUND REGIONS REGULATIONS, AMENDMENT

February 22, 1990

This amendment corrects the error drawn to the attention of the Department in connection with SOR/87-641 (before the Committee on October 12, 1989).

The Joint Chairman: Does anyone have any comments? My understanding is that we will also have a draft letter at the next meeting pertaining to the Public Works regulations that we talked about at a previous meeting.

If that is all, the meeting is adjourned.

The committee adjourned.

[Translation]

Le 5 septembre 1989

1. Le Comité a relevé une différence entre les versions anglaise et française du Règlement sur les droits exigibles pour l'utilisation du terrain de golf Twin Rivers (DORS/88-14, dont le Comité a été saisi le 9 juin 1988). Ce règlement a été abrogé par le DORS/89-286 et les droits exigibles pour l'utilisation du terrain de golf Twin Rivers sont désormais précisés dans le Règlement général sur les parcs nationaux. L'écart signalé par le comité a été corrigé.

2. Le texte portant le numéro DORS/88-287 a aussi rétabli l'article 3 de l'Annexe 1 du Règlement. Une différence entre les versions anglaise et française de cet article a également été signalée au Ministère. (Voir la correspondance ci-jointe sur le DORS/88-12).

DORS/88-12—RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES PARCS NATIONAUX, MODIFICATION

16 mai 1988

1. Le règlement contient la modification mineure au sous-alinéa 3(2)i) de l'Annexe I demandé par le Comité mixte relativement au DORS/86-582 (examiné par le comité le 30 avril 1987).

2. La correspondance jointe traite d'un point de rédaction mineur concernant le présent règlement modificatif.

DORS/90-32—RÈGLEMENT SUR LES CIMETIÈRES DES PARCS NATIONAUX, MODIFICATION

Le 31 janvier 1990

Le règlement apporte un certain nombre de corrections et modifications demandées par le Comité mixte (voir le DORS/83-677, examiné par le Comité les 5 avril 1984, 12 décembre 1985 et le 17 août 1987).

DORS/90-108—RÈGLEMENT SUR LES RÉGIONS VISÉES PAR LE FONDS POUR L'ÉTUDE DE L'ENVIRONNEMENT, MODIFICATION

Le 22 février 1990

Le règlement corrige l'erreur portée à l'attention du ministère au sujet du DORS/87-641 (examiné par le Comité le 12 octobre 1989).

Le coprésident: Quelqu'un a-t-il des commentaires à faire? Si j'ai bien compris, nous aurons aussi, lors de la prochaine réunion, une ébauche de lettre traitant du règlement des Travaux publics dont nous avons parlé à une réunion antérieure.

Si vous n'avez rien à ajouter, la séance est levée.

La séance est levée.

1005
12